

Elections au CTP - CHSCT près du Centre de Gestion 44

**LE VOTE CGT,  
VOTRE MEILLEUR  
ATOUT !**



# LE VOTE CGT VOTRE MEILLEUR ATOUT POUR :

## Pour améliorer nos droits collectifs :

### Le Comité Technique (Paritaire) — CT(P) départemental

- ◆ Organisation et fonctionnement des services
- ◆ Orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- ◆ Aide à la protection sociale complémentaire (mutuelle)
- ◆ Action sociale
- ◆ Bilan social
- ◆ Détermination des ratios promus/promouvables pour les avancements de grade
- ◆ Formation, insertion et égalité professionnelle
- ◆ Régime indemnitaire...

### De plus les mêmes collègues élus au CTP départemental siègeront au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) :

- ◆ Protection de la santé physique et mentale
- ◆ Sécurité des agents dans leur travail
- ◆ Amélioration des conditions de travail

## Des élu(es) CGT avec vous

Notre statut organise le dialogue social par des instances de consultation où les représentants des salariés sont élus.

Par le vote, vous déterminerez la présence des représentant(e)s de la CGT, du régional au national :

### au CRO

(Conseil Régional d'Orientation)

⇒ Elaboration des formations de tous les agents à partir des plans de formation des collectivités...

⇒ Organisation des préparations aux concours...

### au CDR

(Conseil de Discipline de recours)

### au CNFPT

(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

⇒ Organisation des formations pour les titulaires et les non titulaires

### au CSFPT

(Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale)

⇒ Examen des projets de lois et de décrets relatifs au statut de la Fonction publique territoriale

### au CCFP

(Conseil Commun de la Fonction Publique)

⇒ Examen des questions relatives aux 3 versants de la Fonction publique (état, hospitalière, territoriale)

## SALAIRES

- ◆ Un salaire minimum à 1 700 euros
- ◆ L'augmentation pour tous de la valeur du point d'indice
- ◆ Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- ◆ L'intégration de toutes les primes dans le salaire
- ◆ La titularisation de tous les agents non titulaires et l'augmentation du temps de travail des agents à temps non complet

## SANTÉ AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- ◆ Une approche globale de la santé prenant en compte les conditions de travail, la santé au travail
- ◆ La prévention des risques professionnels
- ◆ Une vraie médecine professionnelle et préventive
- ◆ La reconnaissance de la pénibilité de certains emplois
- ◆ De nouveaux droits statutaires en matière de reclassement et d'invalidité
- ◆ Revoir certaines méthodes de « management » mises en place par les employeurs qui pèsent sur la santé au travail des agents

## PROTECTION SOCIALE

- ◆ La santé est un droit fondamental pour tous, tout au long de la vie, garanti par un financement solidaire de la Sécurité sociale (payer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins)
- ◆ Le droit à la retraite à 60 ans pour tous avec un taux de remplacement net minimum de 75 % pour une carrière complète, hors catégorie active
- ◆ Une vraie politique familiale, plus juste, pour permettre aux familles d'assumer l'accueil, les soins, l'entretien et l'éducation de l'enfant, politique aujourd'hui en danger
- ◆ Des droits et les moyens d'accès à la couverture complémentaire

## SERVICE PUBLIC

- ◆ Une décentralisation synonyme de progrès démocratique et social avec de nouvelles garanties statutaires pour les agents
- ◆ Une mutualisation des moyens entre collectivités pour répondre aux besoins des usagers/citoyens
- ◆ La défense du service public de proximité par des fonctionnaires sous statut
- ◆ L'exigence d'un statut garant de l'indépendance du fonctionnaire

# Le Comité Technique Paritaire :

Une instance essentielle pour améliorer et défendre nos droits collectifs.

Avant le 4 Décembre 2014, (vote par correspondance), vous allez choisir vos délégués aux CTP et CHSCT départementaux pour 4 ans.

Au centre de gestion, vos élus auront donc une double compétence.

Cette instance, composée de 18 délégués du personnel (titulaires et suppléants) et de 18 représentants des Maires, se réunit au centre de gestion, 5 à 6 fois par an pour le CTP et autant pour le CHSCT, et ceci pour toutes les

collectivités employant moins de 50 agents.

En 2008, pour la première fois, vous avez placé les élus CGT, à la 1ère place des candidats:

◆ reconnaissant ainsi le bon travail des élus CGT sur le 44 depuis plusieurs mandats.

◆ Depuis ceux-ci ne se sont pas reposés sur leurs lauriers, ils ont continué à agir pour vous.

Quelques rappels :



◆ En 2009, suite à leur demande, un avis du CTP 44 vous a été envoyé à tous, au sujet du RESPECT DU DROIT DE GREVE, que certaines collectivités transgressaient facilement.

◆ Depuis 2010, les élus CGT vous envoient tous les 15

jours, par fax dans toutes les petites collectivités du 44, des informations diverses vous concernant.

En 2010, un règlement intérieur type «Hygiène et Sécurité» largement amendé par vos élus CGT, a été adopté et mis à disposition de votre collectivité.

Depuis 2010, les élus CGT suivis par ceux des autres organisations s'opposent à toutes monétarisation ou transformation en points retraite «RAFP» des comptes épargnes temps créés.

◆ En 2011, après un travail commun avec les élus CGT des CAP départementales, nous avons adopté un document type sur le compte rendu d'entretien professionnel, amélioré des propositions CGT et mis à la disposition de toutes nos collectivités. Cet entretien professionnel sera obligatoire pour tous, au 1/01/2015.

En 2011, et depuis, nous avons suivi de près la disparition de 52 SIVU ou SIVOM avec des démarches auprès du Préfet, des Présidents concernés et bien sûr des personnels. Depuis 2011, nous suivons l'application de la nouvelle loi contre la précarité. Mais nous sommes biens seuls, et surtout les effets de celle-ci sont bien faibles : autour de 20

titularisations et 10 CDIisations dans les petites collectivités du 44.

En 2011, vos élus CGT ont entrepris plusieurs démarches pour empêcher la baisse de la cotisation au CNFPT de 10%. Nous les avons continuées jusqu'au retour au 1% de la cotisation CNFPT, pour notre formation professionnelle, fin 2012.

◆ En 2012, nous avons enfin adopté la nouvelle charte des ATSEM, enrichies de plusieurs propositions CGT.

Depuis 2012, nous portons au centre de gestion 44 le dossier sur la participation de nos employeurs au risque prévoyance et à la mutuelle : création d'un groupe de travail interne au CTP, création d'une intersyndicale, actions en direction des Mairies les plus pingres du département quant à leurs participations, demandes de voeux pour une somme identique donnée par nos collectivités sur tout le 44 (2 fois 20 €). Vos élus CGT ont toujours été à l'origine de ces initiatives.

◆ En 2013 et 2014, à la demande des fonctionnaires, nous avons porté une attention particulière sur des risques psychosociaux, en développement dans plusieurs collectivités de Loire-Atlantique.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à relire les comptes-rendus annuels CGT tirés à 3500 exemplaires chacun, que nous distribuons dans toutes les petites collectivités du 44.



La CGT,  
votre meilleur atout !



# Les candidats CGT au CTP / CHSCT du centre de gestion 44 :



- ◆ **bénéficient de plusieurs stages de formation, chacun.**
- ◆ **s'appuient sur l'expérience et la force du réseau CGT sur le 44.**
- ◆ **Ils s'engagent :**
  - à vous rencontrer et être à votre écoute, en continuant par exemple à organiser des dizaines de réunion d'infos syndicales sur le 44
  - à continuer de vous alerter lorsque votre collectivité soumet au CTP un dossier qui vous concerne
  - à saisir le CTP chaque fois que la situation dans votre collectivité l'exige
  - à exposer au CTP, vos attentes et vos problèmes.



**Voter CGT, c'est se donner les moyens de peser sur son avenir, sur son salaire, sur ses conditions de travail, sur les moyens pour le service public.**

**Voter CGT, c'est combattre l'austérité et l'autoritarisme, rejeter toute fatalité, rouvrir le champ des possibles, envoyer au gouvernement un signal cinglant de rejet de sa politique.**

la  
**cggt**  
Territoriaux



**Attention !  
Votez pour une liste sans rature, ni panachage, et adjonction,  
sinon votre vote sera nul !**